

VIGILANCE

Soyons attentifs à toutes observations anormales :

- **des mortalités massives** d'individus,
- **des changements comportementaux** : maigreur, perte de réflexes, mobilité réduite des individus, etc.
- **des signes cliniques** : blessures, saignements, kystes, décolorations, accumulation de peaux mortes, gonflements, pontes anormalement blanches, etc.

Couleuvre d'Esculape atteinte par l'ophidiomyose (ici lésion au niveau de l'œil)



© Thibault Cucenot

Triton palmé malade observé encore vivant dans un site aquatique de reproduction (ici gonflement anormal du corps)



© Alix Michon

ALERTE

Comment agir en cas d'observation anormale ?



Prenez une photo du ou des animaux, des signes cliniques, de l'habitat



Notez la date, les coordonnées GPS, l'espèce, les effectifs, le contexte et les éléments anormaux



Transmettez les informations par mail au réseau SAGIR sagir@ofb.gouv.fr et/ou inscrivez-les sur les bases de données naturalistes avec le mot-clé « maladie »



QUE DIT LA LOI ?

Les amphibiens et reptiles de France, et leurs habitats, sont strictement protégés par la loi. Il est notamment interdit de les manipuler et de leur porter atteinte, sous peine de sanctions :



3 ANS



150 000 €

Respectons les êtres vivants qui nous entourent !

Arrêté du 8 janvier 2021 du Code de l'environnement

Une réalisation LPO Bourgogne-Franche-Comté en partenariat avec la SHNA-OFAB. Dans le cadre du programme R-PETO[S], ce support bénéficie du soutien financier de :



Photo de couverture : © Franck Pasmans - Salamandre tachetée atteinte par la chytridiomycose.
Conception graphique : Section Graphik. Imprimeur : L'imprimeur Simon. Date de réalisation : 2023.

LES MALADIES DES AMPHIBIENS ET DES REPTILES



VIGILANCE, ALERTE, LUTTE

Les maladies infectieuses menacent les amphibiens et les reptiles. En tant qu'usagers des milieux naturels, nous avons un rôle à jouer pour limiter leur propagation. Découvrez-en plus dans ce dépliant !



Agir pour la biodiversité



CONTEXTE

Les amphibiens et les reptiles figurent aujourd'hui **parmi les classes de vertébrés les plus menacées de disparition de la planète**. Concernant leurs principales menaces, on retrouve **les maladies infectieuses**. Certaines d'entre elles ont conduit à l'extinction de dizaines d'espèces à l'échelle mondiale.

La dégradation et la destruction des habitats stressent les animaux sauvages, ce qui **diminue leur capacité à résister face aux maladies**. La virulence et la capacité de propagation des agents pathogènes s'en trouvent amplifiées.

Comparativement aux autres facteurs de propagation (ex : animaux sauvages), **l'homme peut disperser les agents infectieux** sur de bien plus longues distances (ex : commerce international) et en grandes quantités (déplacement de substrats et autres matériaux tels que de la terre ou encore le commerce d'animaux vivants).

Les **pandémies** concernent aussi la faune sauvage, on parle de « panzooties », nous pouvons éviter d'en être responsables grâce à certains gestes !

41% des espèces d'amphibiens

et

21% des espèces de reptiles

sont menacées d'extinction au niveau mondial.



Exemple d'une maladie, la chytridiomycose amphibienne :
• dans le monde, en quelques décennies, plus de 500 espèces d'amphibiens touchées et 90 espèces présumées éteintes¹,
• aux Pays-Bas, 96 % des salamandres ont disparu entre 2010 et 2013².

¹ Scheele *et al.* (2019)
² Martel *et al.* (2013)

LUTTE : PROTOCOLE D'HYGIÈNE

Agissons pour lutter contre la propagation des pathogènes des amphibiens et des reptiles dans la nature en appliquant les bonnes mesures de prévention.

Le protocole suivant doit être appliqué au cas par cas en se questionnant sur l'équilibre entre bénéfique pour la biodiversité et risque de pollution.

L'équipement porté sur le terrain (vêtements, chaussures), le petit matériel (pelles, pioches, etc.) et les engins de travaux doivent arriver nettoyés et désinfectés lorsque vous fréquentez un nouveau site.



Crédits : © LPO BFC – nettoyage et désinfection du petit matériel.

EN PRATIQUE

QUE FAIRE ?	1. NETTOYAGE des équipements et engins de travaux	2. DÉSINFECTION des équipements et engins de travaux
AVEC QUOI ?	<ul style="list-style-type: none">• Brosse• Eau claire sur site ou en bidon• Engins de travaux : karcher	<ul style="list-style-type: none">• Textile : lavage à 60 °C pendant minimum 1h• Hygiène des mains : port de gants à usage unique ou désinfection à l'éthanol à 70 %• Engins de travaux : nettoyeur haute pression à eau chaude (> 60 °C)• Produits désinfectants (au choix : Virkon S, éthanol 70 %, etc.)
COMMENT ?	Nettoyer à l'eau tout matériel en contact avec les milieux/ animaux afin d'enlever tous résidus pour rendre efficace la désinfection.	Le lavage à l'eau chaude (textile à 60 °C en machine et engins passés au nettoyeur haute pression à eau chaude (> 60 °C)) assure nettoyage et désinfection. Uniquement pour le petit équipement ayant été en contact avec les milieux/ animaux, pulvériser la solution désinfectante. • Virkon S® : dilution à 1% temps d'action : >10 min • Éthanol 70 % non dilué
OÙ ?	Sur site ou dans un local dédié proche de réseaux de gestion d'eaux pluviales et ménagères.	À l'écart de tout habitat « naturel » (à plus de 50 mètres de toutes zones humides) : sur les chemins carrossables proches de bouches d'égouts et/ou chez soi dans un local dédié.

Attention : Réduire l'utilisation de produits désinfectants au strict minimum afin de garantir un équilibre entre bénéfique pour la biodiversité et risque de pollution. Évacuer les eaux de lavage dans les réseaux d'eaux usées.